

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mercredi 26 avril 2017

N° 30/2017

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 21 avril 2017, se sont réunis le 26 avril 2017, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Suite à la démission de la fonction d'adjoint du 1^{er} adjoint : réorganisation de l'équipe municipale

Sur les 10 conseillers en exercice, 7 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Nathalie Dargier, Nadine Sepré, Elisabeth Houvrard
Messieurs Jean-François Cointre, Michel Defay, Jean-Luc Lorient,

Absents excusés : Mme Danielle Petit donne procuration à M. Jean-François Cointre
M. Jean-Didier Dirdin donne procuration à Mme Katia Feufeu
M. Laurent Jacquin donne procuration à Mme Nadine Sepré

Mme Nadine Sepré, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire fait part aux membres du Conseil du courrier de M. le Préfet en date du 13 avril 2017 l'informant de l'acceptation de la démission de la fonction d'adjoint de M. Jean-Luc Lorient qui lui a adressé sa demande par une lettre du 25 mars 2017.

Dès acceptation de la démission du Préfet, le Maire est chargé de convoquer le Conseil municipal pour procéder au remplacement de l'adjoint dans le délai de quinzaine, d'où la réunion de ce soir.

Le Maire propose M. Michel Defay, actuel 3^{ème} adjoint, au poste de 1^{er} adjoint.
Il est élu, au vote à bulletin secret, par 9 voix pour et 1 bulletin blanc.

Mme Katia Feufeu, actuelle 2^{ème} adjointe restant dans sa fonction, le Maire propose une réduction du nombre d'adjoints, initialement de 3, à 2 seulement.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent cette proposition par 10 voix pour.

Le Maire informe les membres du Conseil, qu'à l'occasion de la reprise d'attribution des délégations de fonction, il désignera par arrêté, deux conseillers municipaux délégués, chargés chacun des fonctions exercées actuellement bénévolement, afin de répartir, à enveloppe financière constante, les indemnités des élus qui peuvent y prétendre.

Le tableau de répartition de ces indemnités sera présenté lors du prochain Conseil.

L'ordre du jour unique de la réunion de ce soir étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

La secrétaire de séance,
Nadine Sepré

Le Maire,
Jean-François Cointre